



# CIRCULAIRE DE RENTREE 2025

## BTS GPME BTS MCO BTS SAM

- Organisation de la rentrée scolaire
- Liste des manuels scolaires à se procurer
- Intégration BTS GPME 1<sup>ère</sup> année
- Mutuelle Saint Christophe
- Pass Région
- APEL Saint-Alyre
- Convention financière
- Fiche médicale à renseigner et à remettre au professeur principal le jour de la rentrée

### INFORMATIONS

- *Si votre enfant avait une PAI : ordonnance à jour pour la rentrée ; PAP l'an dernier merci de le renouveler auprès du responsable à la rentrée*
- *Un dossier sera remis le jour de la rentrée à votre enfant avec divers documents à signer. Ces documents sont impérativement à signer par les deux parents ayant autorité parentale*

**Chef d'établissement : Monsieur Marc SARRAIL**

- **Directrice adjointe : Mme Patricia SORIANO** - p.soriano@saint-alyre.net
- **Assistante administrative :** Mme Lydie MAINIERI – l.moranges@saint-alyre.net
- **Collaboratrice éducative :**  
→ Mme Oirda OUALIKEN- o.oualiken@saint-alyre.net

## Organisation de la rentrée scolaire

### ✚ Remise des livres Bac Pro, STMG

Jeudi 28 Août de 7h30 à 17h30

Le jour de la rentrée pour les internes

### ✚ Rentrée des classes

| Classes                                              | Dates                     | Observations                                                                                                               |
|------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>ère</sup> et Tle STMG                         | Lundi 1er septembre à 10h | Accueil : salle K21<br>10h30 à 12h : Avec le P.P.<br>Début des cours : 13h                                                 |
| 2 <sup>nde</sup> – 1 <sup>ère</sup> – Tle<br>BAC PRO | Lundi 1er septembre à 14h | Accueil : salle K21<br>14h30 : Avec le PP                                                                                  |
| BTS 1 <sup>ères</sup> et<br>2 <sup>èmes</sup> années | Mardi 2 septembre à 10h   | Accueil : salle K21<br>10h30 à 11h30 : Avec le PP<br>11h30 : Visite de l'établissement<br>avec les 2 <sup>ème</sup> années |

### ✚ Internat

→ **Accueil** des internes : Lundi 1er septembre : À partir de 8h pour les classes des lycées

- **Rencontre** Parents - Directeur – Responsable internat – Surveillants internat : Vendredi 12 septembre à 17h

### ✚ Informations diverses

- Fin des cours à 16h05 le lundi 1er septembre et mardi 2 septembre
- Pas de liste de fournitures au lycée
- Trombinoscope et photos de classes le 8 et 9 septembre
- **Début des cours d'option : lundi 8 septembre**
- **Messe de rentrée** : Date à définir à la rentrée

### ✚ Réunions Parents – Équipes pédagogiques (toutes à 17h30)

|                                                  |                    |
|--------------------------------------------------|--------------------|
| 1 <sup>ère</sup> , Tle<br>STMG                   | Lundi 15 septembre |
| 2 <sup>nde</sup> 1 <sup>ère</sup> Tle<br>Bac Pro | Mardi 16 septembre |
|                                                  |                    |

ANNEE SCOLAIRE 2025 -2026

BTS GESTION DE LA PME 1ère ANNÉE

Manuels scolaires à acheter par l'étudiant

✚ SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LE FONCTIONNEMENT DE LA PME , dernière édition

Collection Nathan Technique BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année  
ISBN 978 2091672885

✚ GERER LES RELATIONS AVEC LES CLIENTS ET LES FOURNISSEURS , dernière édition

Collection Domaines d'activités GPME  
BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année GPME  
Sous la direction de Madeleine Doussy  
Editions Nathan Technique

✚ CULTURE ECONOMIQUE JURIDIQUE ET MANAGERIALE

Repères - Culture économique, juridique et managériale (CEJM) 1re année BTS (2024)  
- DELAGRAVE  
Pochette élève  
ISBN 978-2-206-110820

ANNEE SCOLAIRE 2025 -2026

**BTS GESTION DE LA PME 2ème ANNÉE**

**Manuels scolaires à acheter par l'étudiant**

- ✚ SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LE FONCTIONNEMENT DE LA PME Edition 2021  
(manuel acheté en 1<sup>ère</sup> année et valable pour les 2 années de la formation)

DA 4 Collection NathanTechnique BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année  
ISBN 978 2091672885

- ✚ GERER LES RELATIONS AVEC LES CLIENTS ET LES FOURNISSEURS – Edition 2021  
(manuel acheté en 1<sup>ère</sup> année et valable pour les 2 années de la formation)

DA 1 Collection NathanTechnique BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année  
ISBN 978 2091672861

- ✚ GESTION DES RISQUES DA2 Participer à la gestion des risques de la PME – Nathan Technique

- ✚ CULTURE ECONOMIQUE JURIDIQUE ET MANAGERIALE : A acheter

BTS 2<sup>ème</sup> année, édition DELAGRAVE, collections REPERES (édition actualisée 2023)  
Auteurs BARBET/GILLET/GUILLERMET/LACAN/MICHAELY/SALES-  
JUET/TREMEAU  
ISBN 978 2 206 10763 9

- ✚ GERER LE PERSONNEL ET CONTRIBUER A LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA PME (DOMAINE D'ACTIVITES 3) : A acheter

Sous la direction de Madeleine DOUSSY  
NATHAN Technique, collection Domaines d'activités GPME, Edition avril 2022  
ISBN 978 2 09 167652 4



ANNEE SCOLAIRE 2025 -2026

**BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL**  
**1ère ANNÉE**

**Manuels scolaires à acheter par l'étudiant**

+ DEVELOPPEMENT DE LA RELATION CLIENT ET VENTE CONSEIL

Nathan Technique BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année

ISBN 978 2 09 501893 1

+ GESTION OPERATIONNELLE

Collection Nathan Tehnique BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année , édition 2023

ISBN 978 2095018917

+ ANIMATION ET DYNAMISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE

Collection Nathan Tehnique BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année , édition 2023

ISBN 978 2095018894

+ CULTURE ECONOMIQUE JURIDIQUE ET MANAGERIALE :

*A porter impérativement dès le premier cours :*

DELAGRAVE BTS 1<sup>ère</sup> année (Nouvelle édition 2024)

Collection REPERES CEJM

ISBN 978-2-206-11082-0

**1 calculatrice pour la gestion Casio - Calculatrice FX92 Spéciale collège classwiz - Nouvelle version.**

ANNEE SCOLAIRE 2025 -2026

BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL 2<sup>ème</sup> ANNÉE

## Manuels scolaires à acheter par l'étudiant

- ✚ DEVELOPPEMENT DE LA RELATION CLIENT ET VENTE CONSEIL (manuel acheté en 1<sup>ère</sup> année et valable pour les 2 années de la formation)

Edition 2019  
Nathan Technique BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année  
ISBN 978 1653327

- ✚ GESTION OPERATIONNELLE (manuel acheté en 1<sup>ère</sup> année et valable pour les 2 années de la formation)

Edition 2019  
Collection Nathan Tehnique BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année  
  
ISBN 978 2091653365

- ✚ ANIMATION ET DYNAMISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE (manuel acheté en 1<sup>ère</sup> année et valable pour les 2 années de la formation)

Edition 2019  
Collection Nathan Tehnique BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année  
ISBN 978 2091653341

- ✚ CULTURE ECONOMIQUE JURIDIQUE ET MANAGERIALE :  
*A porter impérativement dès le premier cours :*

DELAGRAVE BTS 2<sup>ème</sup> année (nouvelle édition 2025)  
Collection REPERES CEJM  
ISBN 978-2-206-11419-4

ANNEE SCOLAIRE 2025 -2026

**BTS SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE 1ère ANNÉE**

**OFFICE MANAGER**

**Manuels scolaires à acheter par l'étudiant**

✚ OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS – Edition 2021

Collection NathanTechnique 2021

BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année

ISBN 978 2 09 167292 2

✚ GESTION DE PROJET – Edition 2021

Collection NathanTechnique 2021

BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année

Domaine d'activité 2

ISBN 978 2091672946

✚ COLLABORATION À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – Edition 2021

Collection NathanTechnique BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année

Domaine d'activité 3

ISBN 978 2091672960

✚ CULTURE ECONOMIQUE JURIDIQUE ET MANAGERIALE :

*A porter impérativement dès le premier cours :*

DELAGRAVE BTS 1<sup>ère</sup> année (Nouvelle édition 2024)

Collection REPERES CEJM

ISBN 978-2-206-11082-0



ANNEE SCOLAIRE 2025 -2026

**BTS SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE 2ème ANNÉE**

**OFFICE MANAGER**

**Manuels scolaires à acheter par l'étudiant**

- ✚ OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS – Edition 2021 (manuel acheté en 1<sup>ère</sup> année et valable pour les 2 années de la formation)  
2<sup>ème</sup> mise à jour  
Collection NathanTechnique BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année  
Domaine d'activité 1  
ISBN 978 1672922
  
- ✚ GESTION DE PROJET – Edition 2021 (manuel acheté en 1<sup>ère</sup> année et valable pour les 2 années de la formation)  
  
Collection NathanTechnique BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année  
Domaine d'activité 2  
ISBN 978 2091672946
  
- ✚ COLLABORATION À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – Edition 2021 (manuel acheté en 1<sup>ère</sup> année et valable pour les 2 années de la formation)  
  
Collection NathanTechnique BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année  
Domaine d'activité 3  
ISBN 978 2091672960
  
- ✚ CULTURE ECONOMIQUE JURIDIQUE ET MANAGERIALE  
**A porter impérativement dès le premier cours :**  
  
DELAGRAVE BTS 2<sup>ème</sup> année (**nouvelle édition 2025**)  
Collection **REPERES CEJM**  
ISBN 978-2-206-11419-4

**Institution Saint Alyre**

20 rue Sainte George

63037 CLERMONT-FD CEDEX

04 73 31 70 30

Clermont-fd le 10 juillet 2025

**JOURNEES D'INTEGRATION DU 3 AU 5 SEPTEMBRE 2025**

Les étudiants de BTS GPME1 participeront à 3 journées d'intégration du mercredi 3 septembre au vendredi 5 septembre 2023 midi.

Les étudiants sortiront de l'établissement pour se rendre en centre-ville de Clermont-Fd le mercredi 3 septembre après-midi. Ils se déplaceront en groupes dans des secteurs prédéfinis par l'équipe pédagogique. Ils seront de retour dans l'établissement pour 15h45 au plus tard.

Nous vous remercions de retourner l'autorisation ci-dessous à Mme Soriano. (Au plus tard le jour de la rentrée : le 2 septembre)

Bien sincèrement

L'équipe enseignante BTS GPME1

Mmes S.Giraud et I.Charrade

.....

Madame, Monsieur ..... a pris connaissance de la participation de son enfant ..... aux journées d'intégration du mercredi 3 septembre au vendredi 5 septembre 2025.

La participation à cette journée est obligatoire, sauf avis médical contraire (certificat médical à présenter à la vie scolaire). Dans ce cas, l'étudiant sera accueilli à l'Institution sur les plages horaires de son emploi du temps.

Date :

Signature des parents



Nous vous informons avoir souscrit un contrat d'assurance auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, 1er assureur de l'enseignement privé.

**Ce contrat collectif protège tous les enfants scolarisés dans notre établissement. Votre enfant est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessures...) qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires !**

Dès le 1er jour de la prochaine rentrée, votre enfant bénéficiera d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Retrouvez les avantages de ce contrat dans la documentation de la Mutuelle Saint-Christophe assurances.

### **> Téléchargez la documentation**

Dès juillet 2025, rendez-vous sur [l'Espace Parents](#) de la Mutuelle Saint-Christophe assurances pour obtenir des réponses à toutes vos questions sur l'assurance scolaire, télécharger et imprimer l'attestation d'assurance de votre enfant, ou encore déclarer un accident en ligne.



Saint-Christophe  
MUTUELLE D'ASSURANCES

L'assurance au cœur fraternel

## L'assurance scolaire de votre enfant



CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2025-2026, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

### Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant :  
**24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**



**En tous lieux**, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



**En toutes circonstances** en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché .

| Garanties <sup>(1)</sup>                                                                                                                                                             | Prestations                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <b>Invalidité permanente :</b><br>• inférieure à 66 % - franchise relative <sup>(2)</sup> 6 %<br>• comprise entre 66 % et 85 %<br>• supérieure ou égale à 86 %                       | <b>jusqu'à</b><br>45 800 €<br>65 000 €<br>99 500 € |
| <b>Décès</b>                                                                                                                                                                         | 5 000 €                                            |
| <b>Traitement médical dont forfait hospitalier</b><br>franchise relative de 7 jours                                                                                                  | 21 000 €                                           |
| <b>Frais médicaux prescrits non remboursés</b><br>par la Sécurité sociale                                                                                                            | 155 €                                              |
| <b>Chambre particulière en cas d'hospitalisation -</b><br>franchise relative de 7 jours                                                                                              | 31 € / jour maxi<br>365 jours                      |
| <b>Soins et frais de prothèse :</b><br>• appareil d'orthodontie<br>• dentaires (par dent)<br>• auditifs, orthopédiques<br>• traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident | 600 €<br>600 €<br>800 €<br>2 100 €                 |
| <b>Frais d'optique</b> - bris de monture, verres ou lentilles                                                                                                                        | 400 €                                              |
| <b>Frais de transport</b>                                                                                                                                                            | 305 €                                              |

| Garanties <sup>(1)</sup>                                                                                                                                                                    | Prestations                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>Frais de rapatriement</b>                                                                                                                                                                | 1 600 €                     |
| <b>Frais de recherche et de sauvetage</b>                                                                                                                                                   | 10 000 €                    |
| <b>Accompagnement psychologique</b><br>après un accident grave ou une agression                                                                                                             | 50 € / séance<br>maxi 765 € |
| <b>Frais de remise à niveau scolaire :</b> cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité                              | 50 € / jour<br>maxi 1 900 € |
| <b>Harcèlement scolaire :</b> garantie de Protection Juridique en cas de victime de harcèlement scolaire, d'atteinte à la e-réputation                                                      | 10 000 €                    |
| <b>Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet :</b> vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire | 250 €                       |
| <b>Instruments de musique :</b> bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €             | 1 100 €                     |

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2025 :  
<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire-2025-2026>

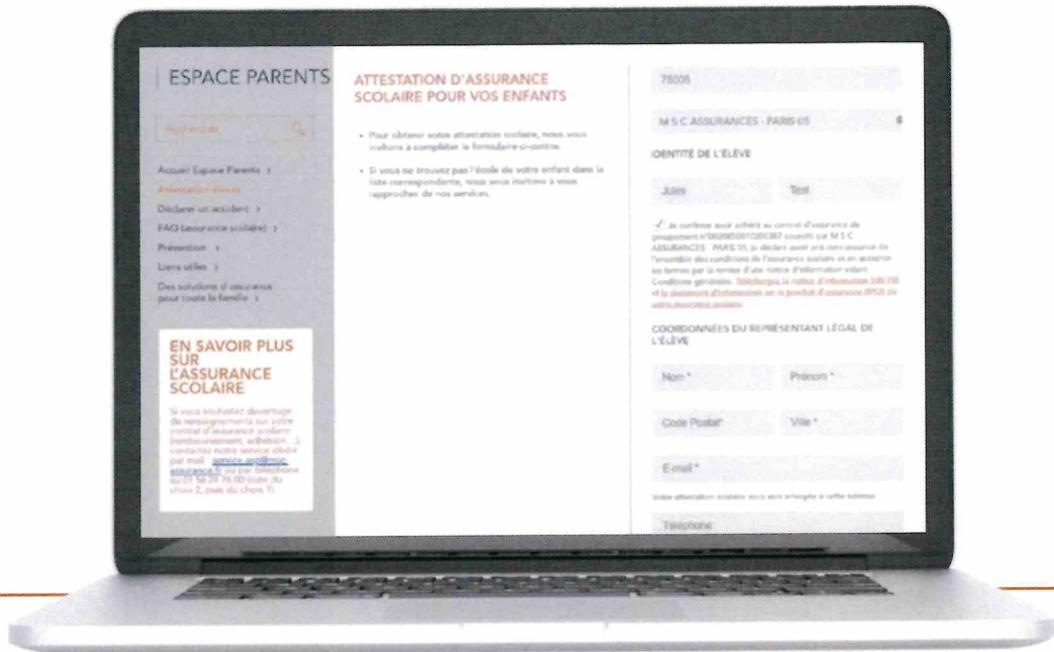
(1) Dans la limite et selon les conditions de la notice d'information.

(2) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

# Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 25 août 2025 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation via l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail : [service.assurancescolaire@msc-assurance.fr](mailto:service.assurancescolaire@msc-assurance.fr) ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).





## PASS' Région

Le Pass' Région, c'est plein d'avantages pour les jeunes de 16 à 25 ans en Auvergne-Rhône-Alpes (sport, culture, santé, aide au permis de conduire, livres scolaires...)

Le [Pass' Région](#) (qui remplace la carte M'Ra) propose de nombreux avantages aux jeunes de la région Auvergne Rhône-Alpes :

- Culture : cinéma, spectacles, musées, musique...
- Sport avec des réductions sur vos licences sportives
- Santé : formations aux premiers secours, coupons dépistage-prévention
- Livres scolaires (uniquement pour les ex-rhônealpins en 2017/2018)
- Permis de conduire

## Qui peut en bénéficier ?

Vous bénéficiez de [tous les avantages](#) si vous êtes :

- **élèves ou apprentis jusqu'au niveau Bac**, inscrits dans un lycée, CFA ou MFR de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- **âgés de 16 à 25 ans**, domiciliés en Auvergne-Rhône-Alpes et inscrits dans un organisme de formation à distance (CNED)

Vous bénéficiez de **tous les avantages (sauf manuels scolaires)** si vous êtes :

- **âgés de 16 à 25 ans, inscrits dans un des établissements suivants** : établissements de formations sanitaires et sociales agréées, missions locales, structures pour la jeunesse handicapée (IME, IMPRO), centres de rééducation professionnelle ou structures de placement en hébergement avec inscription en formation
- **inscrits en formation post-Bac** dans un lycée, CFA ou MFR d'Auvergne-Rhône-Alpes (BTS, classes préparatoires...)

## Comment faire ?

**Pour commander votre carte**, rendez-vous sur le [site de la Région](#). Vous pouvez également télécharger l'appli PASS' Région sur [Googleplay](#) ou [App store](#).

Avant de vous inscrire en ligne, préparez une photo d'identité scannée au format PNG, JPEG ou PDF avec une taille de fichier inférieure à 2 Mo. Si votre ordinateur dispose d'une webcam, vous pourrez réaliser la photo directement sur le site.

Vous recevrez votre PASS' Région **sous 5 jours**, une fois votre commande validée par votre établissement.

- **Où se renseigner ?** Sur [le site dédié aux jeunes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes](#)



## Qu'est-ce que l'APEL :

Avec ses 991 000 adhérents, l'Apel (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre) est la plus importante association nationale de parents d'élèves. Nous sommes également la seule association de parents d'élèves reconnue dans le Statut de l'Enseignement catholique.

**L'APEL**, c'est quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- Famille & éducation, le magazine de l'Apel qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.
- [www.apel.fr](http://www.apel.fr), le site internet de l'Apel nationale qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants.
- Apel Service, un service téléphonique (01 46 90 09 60), où des spécialistes (conseillers scolaires, éducateurs spécialisés, psychologues ...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les difficultés éducatives rencontrées.
- Le Service d'information et de conseil aux familles, présent dans la plupart des Apel académiques et départementales, qui initie et soutient la mise en place d'actions dans les domaines de l'orientation et du rapprochement entre école et monde professionnel, et accompagne les familles ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers.

## Qu'est-ce que l'APEL Saint-Alyre :

C'est une belle équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'Institution :

- Animations au sein de l'Institution :
  - Visite du père Noël avec goûters pour Maternelles et Primaires.
  - Galette des rois entre l'Institution, les parents et l'APEL.
  - Présence aux portes ouvertes de l'Institution.
  - Sensibilisation sur les handicaps en primaire avec des prestataires extérieurs.
  - Sensibilisation aux premiers secours en primaire.
  - Forum des métiers pour le lycée.
  - Achat de calculatrices pour les CM2.

- Animation du réseau des parents correspondants au collège et au lycée.
- Organisation de manifestations :
  - Marché de Noël.
  - Vente des chocolats de Noël.
  - Vente de chocolats de pâques.
  - Kermesse des maternelles et primaires.
  - Tombola pour les maternelles et primaires.
  - Vente de brioches pour l'ADAPEL.
  - Vente de crêpes pour les maternelles et primaires.
- Aide au financement à l'acquisition de matériel et/ou d'outils pédagogiques :
  - Livres scolaires en classe pour alléger les cartables pour nos collégiens.
  - Certificat prévention et secours civiques de niveau 1 pour les 4èmes.
  - Projet d'aménagement de la garderie des maternelles.
- Mise en place d'un annuaire pour les maternelles et primaires
- Présence lors de conseils de discipline
- Participation au conseil d'administration avec l'Institution et OGEC (le président de l'APEL est membre de droit).

L'APEL Saint-Alyre remercie tous les parents, les lycéens et collégiens pour leur temps accordé !  
Rien ne peut se faire sans vous !

## L'adhésion à l'APEL Saint-Alyre – Septembre 2025 :

Votre adhésion à l'APEL de 21€ par famille sera prélevée automatiquement sur votre première facture de l'année.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL Saint-Alyre, vous devez refuser l'adhésion auprès de l'APEL via un mail avant fin septembre.

## PARENT CORRESPONDANT en classe de collège et lycée

La Direction de Saint-Alyre et l'APEL vous proposent de vous impliquer dans la vie de la classe de votre enfant en devenant PARENT CORRESPONDANT, et participer ainsi aux Conseils de classe.

En quelques lignes, les missions et fonctions du Parent Correspondant :

- Vous représentez un lien privilégié entre les familles, l'établissement, l'équipe enseignante
- A ce titre, vous participez aux conseils de classe
- Vous pouvez intervenir comme médiateur à la demande d'un parent ou d'un membre de l'établissement.

Afin de vous aider à exercer votre rôle de Parent Correspondant dans les meilleures conditions, l'APEL vous propose une formation en début d'année scolaire (un samedi matin sur le mois d'octobre).

L'aventure vous tente ? Manifestez-vous lors de la réunion de rentrée des classes en septembre.

Si vous avez une question sur ce rôle de parent correspondant, vous pouvez nous joindre sur notre adresse mail ([apel.saintalyre@gmail.com](mailto:apel.saintalyre@gmail.com))

## Nous rejoindre :

Un bénévole au sein d'une association de parents d'élèves est un parent qui s'engage librement, sans rémunération, pour représenter les familles et contribuer à la vie scolaire. Cet engagement implique un véritable investissement personnel, notamment par la participation active aux réunions, aux échanges avec l'équipe éducative et aux actions menées pour le bien-être des élèves.

Vous souhaitez faire partie de l'APEL que ce soit de façon occasionnelle, d'intégrer le conseil d'administration, n'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de **l'assemblée générale** le samedi 20 septembre matin à l'Institution ou encore nous contacter par mail.

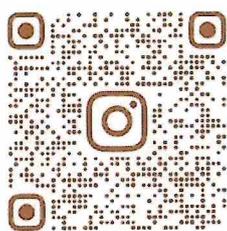
## Nous contacter :

Adresse mail : [apel.saintalyre@gmail.com](mailto:apel.saintalyre@gmail.com)

Nous suivre sur Facebook : [Apel Saint-Alyre](#)



Nous suivre sur Instagram : [apelsaintalyre63](#)



@APELSAINTALYRE63

Cordialement,

*L'équipe de l'Apel Saint-Alyre*

En quelques photos :



## CONVENTION FINANCIERE 2025 / 2026

| Coût de la scolarisation <sup>(1)</sup>                                                                          | PREPA CPGE<br>1 367 € | BTS SAM<br>1 867 € | BTS GPME<br>1 867 €                       | BTS MCO<br>1 867 € |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------|-------------------------------------------|--------------------|
| Année scolaire                                                                                                   |                       |                    |                                           |                    |
| <b>Repas occasionnels</b>                                                                                        |                       |                    | 8,71 €                                    |                    |
| <b>Repas Food-Truck</b>                                                                                          |                       |                    |                                           |                    |
| Formule classique                                                                                                |                       |                    | 3,50 €                                    |                    |
| Formule gourmande                                                                                                |                       |                    | 6,56 €                                    |                    |
| Formule complète                                                                                                 |                       |                    | 7,84 €                                    |                    |
| <b>Internat</b>                                                                                                  |                       |                    |                                           |                    |
| Chambre double - Forfait annuel -                                                                                |                       |                    | 4 285 €                                   |                    |
| Chambre seule - Forfait Annuel -                                                                                 |                       |                    | 4 746 €                                   |                    |
| Rentrées du dimanche soir                                                                                        |                       |                    | 267 €                                     |                    |
| Arrivées occasionnelles le dimanche soir                                                                         |                       |                    | 26,65 €                                   |                    |
| <b>Frais Annexes</b>                                                                                             |                       |                    |                                           |                    |
| <b>Préparation aux examens de l'Université de Cambridge, Cervantès, Goethe Institute et HSK1-2-3 et Voltaire</b> |                       |                    |                                           |                    |
| Préparation                                                                                                      |                       |                    | 140 €                                     |                    |
| Support                                                                                                          |                       |                    | 40 €                                      |                    |
| Frais d'inscription aux examens                                                                                  |                       |                    | Selon le niveau présenté (de 70€ à 150 €) |                    |
| Cotisation APPEL                                                                                                 |                       |                    | 21 €                                      |                    |

### <sup>(1)</sup> COUT DE LA SCOLARISATION

La facture annuelle est consultable sur Ecole Directe. Des régularisations éventuelles pourront être effectuées en cours d'année. **Toute sortie anticipée avant la fin de l'année scolaire sera facturée proportionnellement à la durée de présence.** Les périodes de stages sont prises en compte dans le calcul des coûts : aucune déduction supplémentaire ne pourra être accordée. Certains frais supplémentaires pourront être prélevés durant l'année scolaire pour des activités spécifiques (sorties, voyages, certifications...)

## Modalités de règlement de la contribution familiale :

- Par prélèvements automatiques mensuels, sur 10 mois le 8 de chaque mois, **dont 2 prélèvements en septembre et octobre de 80 €**. Le solde sera réparti sur 8 mois de novembre à juin. *(Pour les familles déjà sous prélèvement en 2024/2025, le mandat sera reconduit à partir du 8/09/2025).*
- Par carte bancaire, à réception de la facture en 10/2025, sur Ecole-Directe).
- Paiement en 3 versements :
  - 1/3 à la rentrée scolaire
  - 1/3 le 1er janvier
  - 1/3 le 1er avril

Par virement, chèque bancaire ou postal, à l'ordre de l'institution Saint-Alyre (merci de noter au dos de votre chèque la référence figurant sur la facture)
- Par chèque, à réception de la facture en 10/2025, à l'ordre de « Institution Saint-Alyre »
- En espèces, à réception de la facture en 10/2025, au service Comptabilité.

## INTERNAT

Le forfait annuel est calculé toutes charges comprises pour la durée de l'année scolaire, quelle que soit la date de fin des cours. Il inclut, pendant les périodes scolaires :

- Les **petits-déjeuners** du lundi au vendredi
- Les **repas de midi** du lundi au vendredi
- Les **repas du soir** du lundi au jeudi

Les **repas de midi** sont pris dans l'établissement scolaire de l'étudiant et sont inclus dans le forfait annuel d'internat. Les périodes de stages et de fin de cours sont intégrées dans le calcul des coûts : aucune déduction ne pourra être accordée.

## Modalité de règlement Internat :

Le règlement par prélèvements mensuels est obligatoire pour les frais d'internat, sur 10 mois.

Un **dépôt de garantie de 300,00 €** est demandé ; il est réglé par chèque et débité dès la rentrée, remboursable deux mois après la fin de l'année scolaire en cas de non-résiliation, déduction faite des dégâts (ou dépenses) éventuels imputables à l'étudiant. Il n'est pas remboursé en cas d'exclusion ou de départ volontaire en cours d'année.

Tout départ volontaire de l'internat intervenant à compter du 01/03 de l'année en cours donnera lieu à la facturation totale de l'année à l'internat.

Il est procédé à un état des lieux à l'installation et au départ de l'internat. Si des dégâts sont effectués en cours d'année, la facturation sera à la charge de la famille.



## FICHE MÉDICALE 2025/2026

Fiche à remplir par les parents

Attention cette 1<sup>ère</sup> page (recto) fait office de Fiche d'Urgence et est donc un document **NON CONFIDENTIEL**, une copie sera stockée dans les bureaux des directeurs adjoints pour des questions de pratique en cas d'accident.

NOM : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Lieu de Naissance : .....

Classe : ..... Mon enfant sera: Interne - Demi-pensionnaire - Externe

Adresse : .....  
.....

### Parents ou responsables

#### **Père** (ou tuteur)

Nom – Prénom .....

Adresse (si différente).....  
.....

Profession : .....

Tél domicile : .....

Tél professionnel .....

Portable : .....

#### **Mère** (ou tutrice)

Nom – Prénom .....

Adresse (si différente) .....

Profession : .....

Tél domicile : .....

Tél professionnel .....

Portable : .....

**Autre personne** à joindre en cas d'urgence : (Nom, prénom, téléphone et lien avec l'enfant)  
.....  
.....

**En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.**

**La famille est immédiatement avertie par nos soins.**

**ATTENTION : Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un responsable légal.**

NOM, téléphone et adresse du médecin traitant : .....

Date du dernier Vaccin DTP (Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite) : .....

**Informations importantes concernant la santé de votre enfant (rappel : cette page n'est pas confidentielle):**

**Antécédents médicaux, chirurgicaux, autres :**  
.....  
.....

**Allergies (générales, alimentaires, médicamenteuses) :**  
.....  
.....

**Traitements suivis actuellement :**  
.....  
.....

### **MÉDICAMENTS PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE :**

Si votre enfant doit prendre un traitement lorsqu'il est à Saint Alyre les médicaments et un double de la prescription médicale doivent être déposés à l'infirmerie. En cas d'urgence il est important d'avoir connaissance de ces éléments ! Pensez à nous avvertir de tout changement en cours d'année scolaire.

NOM : ..... Prénom : .....

**Informations médicales que vous souhaitez confidentielles** (n'hésitez pas à rajouter une feuille si vous avez besoin de plus de place) :

.....  
 .....

**Autres informations que vous jugez utiles de porter à la connaissance des infirmières (événements familiaux, sociaux, autres... Consultation spécialisée en cours : psychologue, orthophoniste, etc) :**

.....  
 .....

• **TRES IMPORTANT :**

Si votre enfant est atteint de **troubles de la santé évoluant sur une longue période** (sans reconnaissance du handicap) : pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire, ... **vous êtes invités à prendre contact avec la directrice de l'école pour les maternelles/primaires ou les directeurs adjoints pour les collégiens/lycéens pour la mise en place d'un PAI= Protocole d'Accueil Individualisé.** Ce document -qui devra être rempli par votre médecin traitant ou spécialiste- a pour but de faciliter l'accueil de votre enfant en prenant en compte sa situation médicale (traitements ou soins particuliers, protocole d'intervention en cas d'urgence, ...). Il sera diffusé aux directeurs adjoints et adultes susceptibles d'être en contact avec votre enfant, dans le respect du secret médical puisqu'aucun diagnostic ne doit être mentionné. (BOEN n° 34 du 18.09.2003)

**Si votre enfant avait déjà un PAI l'an passé merci de remplir et signer l'encadré ci-dessous :**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Je soussigné(e).....</p> <p>Père, mère, tuteur de l'élève : ..... Classe : .....</p> <p>Déclare que le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) de mon enfant est :</p> <p><input type="checkbox"/> <u>à modifier</u> : merci de préciser et de bien reprendre contact avec le service infirmerie:<br/>       .....</p> <p><input type="checkbox"/> <u>à renouveler</u> sans modification (merci de joindre l'ordonnance de l'année en cours et de toujours vous assurer que nous avons des médicaments non périmés)</p> <p><input type="checkbox"/> <u>à annuler</u></p> <p style="text-align: right;"><b>Date et signature :</b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

• **Mon enfant bénéficiait d'un PAP l'an dernier : OUI NON**

**Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** concerne les élèves atteints de **troubles des apprentissages évoluant sur une longue période**, sans reconnaissance du handicap (par ex : troubles spécifiques du langage : dyslexie, dysphasie, dyspraxie). C'est un document qui se construit avec le médecin traitant et des bilans paramédicaux en fonction des troubles de l'enfant (orthophoniste, psychologue, psychomotricien, etc) (BO n°5 du 29 Janvier 2015)

➤ Si vous pensez que votre enfant a besoin de la mise en place de ce dispositif d'accompagnement **merci de prendre contact avec le directeur concerné** : primaire, collège, lycée général ou technologique.

• **Mon enfant bénéficiait d'un PPS l'an dernier : OUI NON**

**Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)** est un dispositif **relevant de la MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées), ce n'est donc pas l'établissement qui peut le mettre en place, il s'adresse aux élèves reconnus « handicapés » par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie).

Fait à : ..... Le : .....

**Signatures des parents :**